

INTERNAT

Critères d'attribution :

Age et éloignement.

Pas d'internat pour les 3^{ème} prépa Métiers

La décision est prise début juillet après validation des CPE

Le fonctionnement :

Hébergement du lundi au vendredi midi

(Le lundi les cours débutent à 9 h pour permettre aux élèves d'arriver sereinement)

Bus à proximité du lycée avec passage toutes les 10 minutes.

Il y a une bagagerie à côté du bureau des surveillants qui permet aux élèves de déposer leur valise le lundi matin et le vendredi matin.

Le règlement de l'internat se fait par trimestre, le coût annuel est d'environ 1820.00 € (tarif journalier : 10.40 € comprenant petit déjeuner – repas du midi et du soir et nuitée). Possibilité de demander le prélèvement mensuel, dans ce cas le préciser au moment de l'inscription et remplir le document prévu à cet effet. Les factures arrivent par mail sur la boîte du responsable financier (défini au moment de l'inscription).

Les périodes de stage sont déduites de la facture. Possibilité de rester à l'internat pendant la période de stage à condition d'avoir compléter le formulaire auprès des surveillants.

DEMI-PENSION

Tarif : 4.30 €

Repas à réserver avant 10 h 30 le matin via la carte pass région (2 bornes de réservation).

Il faut approvisionner le compte cantine de l'élève via le paiement en ligne (application Myturboself, permettant également la réservation en ligne et dans ce cas avant 10 h le jour j.), ou en espèces.

Une avance de 20 repas est demandée à la rentrée.

Les repas sont débités sur le compte de l'élève à chaque passage au self.

BOURSES

Les nouvelles demandes doivent être faites en général avant les vacances de Toussaint soit, via le télé service, soit au moment de l'inscription en cochant la case « autorisation d'étude automatique du droit à bourse », procédure simplifiée et privilégiée.